

GAZETTE

Bulletin trimestriel de la municipalité de Noyant

automne
2023

NOYANT
D'ALLIER



EDITO

Chères Noyantaises,
chers Noyantais,

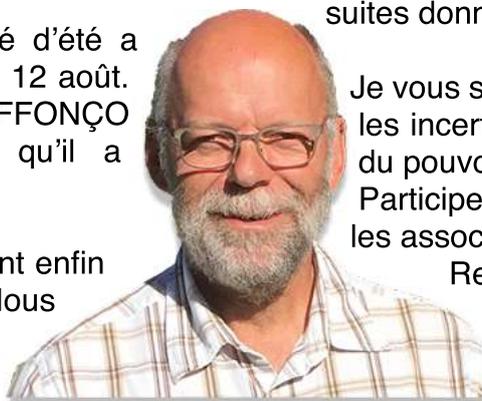
Pendant un été marqué par des moments de chaleur intense, nos enfants se sont malgré tout régalés des activités du centre de loisirs.

Ils sont de retour à l'école. Je leur souhaite une bonne année scolaire.

Le Puits des Arts a hébergé 8 expositions pendant l'été. Les artistes ont apprécié la présence de nombreux visiteurs.

Après un début mitigé, le marché d'été a connu un vif succès notamment le 12 août. Je tiens à remercier Jean-Marc AFFONÇO pour les animations musicales qu'il a produites à chaque marché.

Depuis début juillet, les travaux sont enfin terminés au Petit d'Asie. Nous souhaitons plein de réussite à Caroline, Thao et leur équipe.



Le 1er septembre nous avons appris la fermeture définitive du bureau de tabac.

J'ai saisi immédiatement les douanes pour trouver une solution afin que la commune ne perde pas la vente du tabac sur son territoire.

J'ai également saisi Madame la Préfète, Monsieur le Député, Monsieur le Président des Buralistes de l'Allier afin que la ruralité ne soit pas mise à mal encore une fois.

J'espère que nous pourrons aboutir rapidement à des solutions pour la vente de la presse, du gaz et des jeux sur Noyant.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites données à cette situation.

Je vous souhaite une bonne fin d'année malgré les incertitudes liées à l'inflation et à la baisse du pouvoir d'achat.

Participez aux manifestations organisées par les associations.

Restons solidaires.

Votre Maire
Yves PETIOT

Ouverture de la mairie

Temporairement, pour des raisons de manque de personnel, le secrétariat de mairie ne sera ouvert que du **mardi au vendredi de 14h à 17h**.

Tél. 04 70 47 21 14 mairie@noyantdallier.fr
site web : www.noyantdallier.fr



Retrouvez Noyant d'Allier sur Facebook !



Deux de nos commerces ont procédé à des rénovations

Le Salon de Coiffure Fun Coif a rénové sa vitrine, effectué des travaux de menuiserie, de plâtrerie, de peinture et a fait l'acquisition de matériels professionnels.

Le salon a bénéficié d'aides de la Région et de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

Le Petit D'Asie était en rénovation complète depuis 2018. Après le restaurant et le magasin, la dernière phase en date concernait le bar (voir plus bas). L'établissement a également bénéficié d'aides publiques provenant de l'Europe, de la Région, du département et de la communauté de communes du Bocage Bourbonnais.

Rénovation du bar du PETIT D'ASIE

salés ou sucrés, aux saveurs asiatiques vous sont proposés.

Caroline, Thao et son équipe ont le plaisir de vous annoncer l'ouverture de leur nouveau bar. Des boissons chaudes ou froides, des « tapas » insolites,



Ouverture :

Du mardi au samedi
de 14 h 30 à 22 h 00

Lundi et dimanche
de 14 h 00 à 18 h 30

FUN COIF s'est refait une beauté !



Ouverture :

Lundi 8h30-12h
Mercredi 14h-18h30
Jeudi 8h30-12h
14h-18h30
Samedi 8h-14h



Bilan touristique au 31 août

Les touristes sont revenus nombreux sur le territoire et Noyant a profité globalement d'une bonne fréquentation malgré une chute des visites, fin août, en lien avec la période de canicule.

Les restaurateurs et commerces ouverts ont largement profité économiquement de cet apport.

On ne connaît pas encore ce que sera l'arrière saison, mais des records d'entrées pourraient être atteints à la Pagode et à la Mine.

Le Point d'Information Touristique, implanté sur la place du village, reste néanmoins en retrait par rapport à l'affluence globale. Il faudra en analyser les raisons afin de rendre plus efficace cet outil au service du Bocage Bourbonnais.

Guy Dauchat - Adjoint au Maire

Marchés d'été ?

Après un premier marché annulé pour cause de mauvaise météo, les trois suivants n'eurent pas la fréquentation espérée. Les commerçants comme les clients n'étaient pas très nombreux, hésitants à venir se promener sous un ciel incertain.

Le dernier marché du 12 août fut par contre une véritable réussite :

Hélène Cantin - Adjointe au Maire en charge du commerce

traiteurs, brasseur, divers commerçants, des tables et bancs installés par la municipalité pour manger sur place et surtout une ambiance festive.

Jean Marc Affonço a su gérer avec brio l'animation musicale. Merci à lui pour son investissement lors de tous les marchés d'été.



Oyez! Oyez! c'est la rentrée !

Pour la rentrée 2023, le RPI fait peau neuve avec une nouvelle répartition des classes :

A Noyant, Mme Charitat a en charge la petite et moyenne section et Mme Charondier la classe de CM1-CM2.

À Châtillon, Mme Wiart enseigne aux enfants de CE2-CM1.

À Cressanges, Mme Fusil s'occupe de la grande section de maternelle et des CP, tandis que Mme Hornberger prend en charge la classe de CE1.

Le transport des enfants sur leur lieu de classe est

toujours assuré par un service de car mis à disposition par la Région (gratuité des transports).

La cantine de Noyant et Châtillon est gérée par une association de parents d'élèves et les tickets sont en vente dans les trois mairies du RPI.

Un accueil périscolaire est proposé à Noyant à partir de 7h00 et après la classe jusqu'à 19h00



Le mercredi, le centre de loisirs accueille les enfants de 7h30 à 17h30 et en demi-journée pendant les vacances

scolaires.

Très bonne rentrée pour les enfants et tous ceux qui les entourent au quotidien avec bienveillance.

Cécile Moureau Bertin - Adjointe au Maire en charge de l'enfance, la jeunesse et de l'action sociale



Exercice peu banal pour un Maire que de marier une de ses conseillères municipales. Yves Petiot a uni Marine Charvet et Mickaël Cante ce printemps. Tous nos vœux aux jeunes mariés.



Mathieu Martin vient de rejoindre l'équipe technique de la commune en remplacement d'Aurélien Desternes.

M. Martin a une formation en horticulture. Il a été longtemps chef d'équipe à la pépinière Delbard.

Appel citoyen



Suite aux émeutes urbaines de fin juin et à la dégradation de bâtiments publics (écoles, mairies, bibliothèques,...),

les associations nationales de Maires appelaient à des regroupements citoyens le 3 juillet.

Des élus et citoyens de Noyant ont répondu à cet appel.

Bureau municipal

Bernard Delille a démissionné de sa délégation d'adjoint pour raisons familiales tout en restant Conseiller. Sur proposition du Maire, Yves Petiot, le conseil municipal a élu le nouveau bureau municipal :

1^{er} Adjoint : Guy Dauchat
Tourisme - Communication.

2^{ème} Adjoint : Frédéric Fusil
Travaux - Environnement.

3^{ème} Adjointe : Hélène Cantin
Culture - Sports et loisirs - Associations - Commerces.

4^{ème} Adjointe : Cécile Moureau-Bertin
Enfance - Jeunesse - Actions sociales.

Conseiller Délégué : Christian Mesmin
Environnement - Services techniques.

MUTUELLE COMMUNALE

Une mutuelle *solidaire* proche de vous

4 raisons de choisir Mutuale

contrat responsable

Pas d'exclusion d'âge

Pas de questionnaire médical

Un forfait sport à partir de 20€ selon l'option choisie

Une assistance vie quotidienne

Jeudi 28 septembre
Jeudi 26 octobre
Jeudi 23 novembre
Jeudi 28 décembre

PERMANENCES

Mairie
4, Route de Châtillon
03210 NOYANT D'ALLIER

10H00 - 12H00

N'hésitez pas à venir comparer, ces permanences sont sans engagement !

Lieu de mémoire

Résumé des étapes précédentes

La décision de créer un lieu de mémoire de l'arrivée des rapatriés à Noyant a été actée après deux réunions publiques courant 2022.

Depuis septembre 2022, une quinzaine de citoyens volontaires et sept élus se retrouvent régulièrement pour définir l'orientation de ce lieu ainsi que les modalités de sa mise en place au sein de quatre groupes de travail :

- Histoire et mémoires
- Scénographie
- Travaux
- Financements

Voir descriptif du projet dans la Gazette 60

La dernière réunion de travail du 26 juin a permis d'affiner le projet afin de créer un cahier des charges. Il est nécessaire au lancement d'un appel d'offres pour recruter un architecte Maître d'Oeuvre.

Les études préalables à ce recrutement ont été programmées :

Géomètre, diagnostic amiante et plomb, bureau de contrôle, coordinateur sécurité des personnes et santé, études géotechniques.

Fin septembre, le projet sera présenté aux partenaires pressentis lors de la création d'un COPIL (Comité de Pilotage).



Sont invités : la préfecture, le ministère des anciens Combattants, la région AURA, le département, l'université de Clermont, le Rectorat, l'inspection Académique, la DRAC, la ComCom du Bocage Bourbonnais.

Cette réunion, qui n'avait pas encore eu lieu au moment de l'impression de ce journal, fera l'objet d'un compte-rendu dans la prochaine Gazette.

Les prochains mois seront consacrés à faire l'inventaire de la documentation et des objets dont nous pourrions disposer (voir l'appel ci-dessous), à approfondir les pistes de financement et à déposer les dossiers de subventions.

Il faudra ensuite réfléchir à la gouvernance de ce lieu de mémoire et lui choisir un nom.

Les travaux devraient intervenir durant la seconde moitié de 2024 et le premier semestre 2025.

Une ouverture est espérée pour l'été 2025.

Guy Dauchat - Adjoint au Maire

Appel !

Nous recherchons de la documentation ainsi que des objets concernant la période allant de l'arrivée des premiers rapatriés à Noyant jusqu'à la fin des années cinquante.

Cela concerne les actes administratifs, les objets de la vie quotidienne, des journaux, des vêtements ou des éléments de mobilier caractéristiques de cette période.

Si vous possédez de tels documents ou objets, merci de nous le faire savoir afin que nous puissions dresser un inventaire.

En fonction des besoins pour la mise en place de la

muséographie du lieu de mémoire, nous solliciterons les propriétaires des documents et objets afin de voir avec eux les conditions de mise à disposition (dons, prêts, convention,...).

Contacts :

Julien Cao Van Tuat : jicvte@free.fr

Hélène Cantin : cantin.helene77@gmail.com - 06 72 80 06 47
Ou au secrétariat de mairie

CHASSÉS DE LEUR PAYS
Les ressortissants français d'Indochine
ont trouvé à Moulins
un accueil réconfortant



Extrait La Montagne du 30 10 1955

Ci-contre : grille centre d'accueil



Chèque énergie : nouveautés 2023

Vous pouvez effectuer l'ensemble de vos démarches relatives au chèque énergie en ligne au sein de votre espace bénéficiaire particulier : chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire.



Cet espace individuel vous propose également une synthèse de votre situation au regard du chèque énergie.

Si vous êtes éligible, vous recevez automatiquement votre chèque énergie à votre domicile. Vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Vous pourrez vérifier votre éligibilité au chèque énergie pour 2023 en cliquant chequeenergie.gouv.fr.

Extension des possibilités d'automatiser l'utilisation de votre chèque énergie :

Pour que votre chèque énergie des prochaines années soit directement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz, vous pouvez demander sa pré-affectation, soit en ligne, soit en cochant la case « pré-affectation » sur le chèque énergie avant de l'envoyer à votre fournisseur.

Vous souhaitez réduire votre facture d'électricité simplement ?

Il vous sera possible d'en profiter pour l'achat d'un kit solaire à installer vous-même. Vous pourrez ainsi produire votre propre électricité verte grâce à des kits panneaux solaires via le chèque énergie.

Les autres types d'utilisation du chèque énergie

Le chèque énergie peut également servir à payer :

- vos factures d'électricité ou de gaz ;
- des achats de combustibles pour votre logement (fioul, propane, bois, etc.) ;
- des travaux de rénovation énergétique ;
- vos charges d'énergie incluses dans votre redevance si vous êtes logé dans un logement-foyer conventionné APL, un EHPAD, un EHPA ou une USLD.

Peut-on cumuler le chèque énergie avec d'autres aides ?

Oui, vous pouvez cumuler le chèque énergie avec le dispositif «MaPrimeRénov'» ou encore l'indemnité inflation.

Attention : aucun démarchage n'est entrepris pour bénéficier du chèque énergie ; refusez toute sollicitation en ce sens.

Casinos et jeux d'argent : comment éviter l'addiction ?

Communiqué gouvernemental

Les jeux d'argent, tels les casinos, sont souvent encouragés par les mécanismes mis en place par les opérateurs de jeux. Pour rester maître de ses mises, il est important de savoir prévenir l'addiction pour garder le contrôle.

Quels sont les risques d'une pratique excessive de jeux ?

- le surendettement.
- la réduction des relations sociales.
- la répercussion sur le travail scolaire ou professionnel.
- la répercussion sur l'équilibre alimentaire ou le sommeil.
- la souffrance psychique rattachée à l'utilisation des jeux.

Les solutions pour éviter l'addiction

- Définir un budget strict.
- Contrôler le temps passé à jouer.
- Ne pas considérer le jeu comme une potentielle source de revenu.
- Diversifier ses loisirs en dehors des jeux d'argent.

Comment réussir à arrêter de jouer ?

En cas de difficultés à respecter ces limites ou de doute sur votre propre capacité de contrôle, vous pouvez déposer une demande d'interdiction volontaire de jeu ou "auto-exclusion" en suivant le lien suivant : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/interdiction-jeux>. L'auto-exclusion s'applique aux maisons de jeux physiques ainsi qu'aux sites de jeux en ligne agréés par l'ANJ.

Faites-vous aider par un professionnel.

Gardez le contrôle,

pour que le jeu reste un plaisir.

Plus d'informations sur Joueurs-info-service.fr

Faites-vous aider au 0974751313.




 BOCAGE BOURBONNAIS
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FRANCE SERVICES, ITINÉRANCE
 LE SERVICE PUBLIC ITINÉRANT EN MILIEU RURAL
 sur rendez-vous au 04 70 47 37 76 ou au 07 61 29 66 97
 Les dates et lieux de permanences sont disponibles sur www.cccb.fr dans la rubrique « agenda », par téléphone ou auprès de votre mairie.

NOTRE ÉQUIPE
 D'ANIMATEURS VIENT
À VOTRE RENCONTRE
POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
 Demandes de cartes grises
 Permis de conduire
 Actes administratifs divers (dossiers retraite, actualisation pôle emploi, ...)
 Accès aux services CPAM, CARSAT en visioconférence.

Permanences
 en mairie de
 Noyant les
 matins le 1^{er}
 mardi et le
 4^{ème} jeudi du
 mois

Expositions de l'été

Du 13 mai au 10 septembre se sont enchainées huit expositions au "Puits des Arts".

Les quelque 3000 personnes qui en ont profité, ont pu y admirer peintures, dessins, sculptures de tous styles, travaillés dans différentes techniques et matériaux.

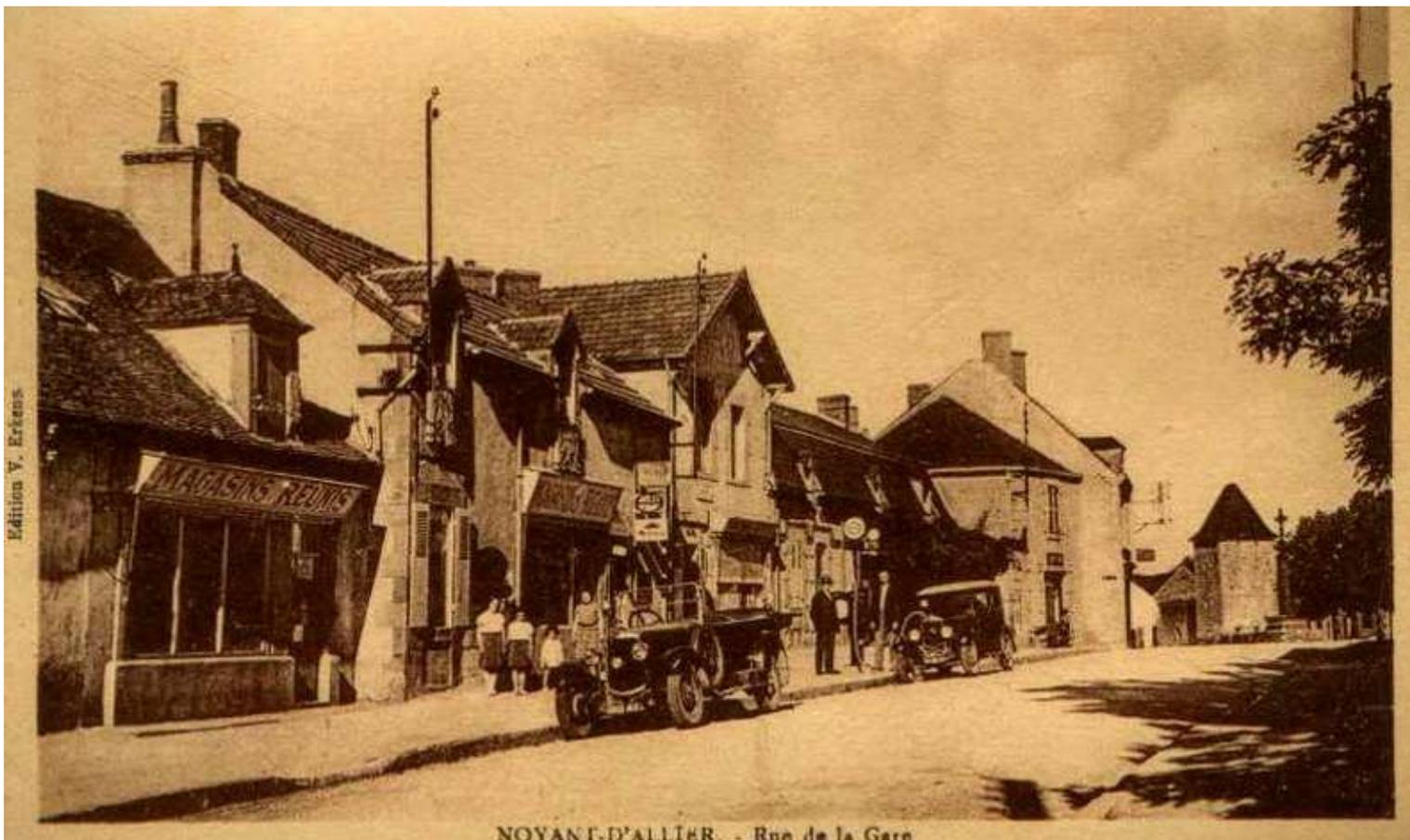
Les artistes qui se sont succédé, professionnels ou amateurs, ont tous beaucoup

apprécié notre belle salle d'exposition qui permet de mettre leurs oeuvres en valeur.

La dernière exposition de l'année sera toute différente puisqu'elle nous parlera d'un écrivain célèbre qui a vécu dans notre région et s'en est inspiré dans ses romans policiers : Georges Simenon.

Elle sera visible du 29 septembre au 15 octobre.

Hélène Cantin, Adjointe au Maire en charge de la culture



On pouvait faire le plein d'essence, rue de la Gare, il y a un siècle !

Marie Faucqueur à l'harmonium et Philippe Meunier au cornet à piston forment un duo original qui a fait découvrir, dans le cadre du festival Réveil de l'harmonium en Bourbonnais, la musique de la fin du XIX et début du XX^e siècle, avec des instruments d'époque.

Le public présent à l'église ce 6 juillet, a ainsi pu apprécier un superbe concert.



L'exposition Arts Mêlés, organisée par l'atelier de pratiques artistiques du même nom, au sein de l'association Villages Vivants, s'est terminée le 20 août après avoir accueilli plus de 1100 visiteurs.

Le vote du public a rendu son verdict :

1er prix Vincent Allier avec son portrait de Nina Simone. Oeuvre intitulée "To love somebody".

2ème prix Françoise Jacquet pour son tableau "rivages".

3ème prix Janick'Acrylik pour son tableau abstrait "JG 109".



C'est déjà du passé !



Lors de la soirée populaire du 13 juillet organisé par le Comité des Fêtes, un public fidèle a pu profiter du barbecue avant le défilé des lampions et le feu d'artifice offert par la municipalité.



À La brocante du 13 août, de nombreux chineurs ont visité les stands des 80 exposants, tout au long de la journée, en profitant d'une météo idéale.



Le Point Info Tourisme de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a retrouvé son emplacement, cet été, sur la place du marché. En présence des représentants des communes, de la ComCom et de l'Office de Tourisme, le président Jean-Marc Dumont a rappelé l'importance du développement touristique pour le territoire.



Le président du Conseil Départemental, Claude Riboulet, a visité la Pagode cet été. Il a rencontré les bénévoles qui assurent les visites.

Il s'est entretenu de la politique touristique avec Guy Dauchat et Marie Françoise Lacarin, vice-Présidents de la ComCom, en présence du Maire Yves Petiot.



29 sept

Journée Simenon
films

8 octobre

Quatuor des volcans
Eglise de Noyant
Org. Villages Vivants

15 octobre

Repas CCAS
Org. Mairie de Noyant

29 sept.
15 octobre

Expo Simenon
Puits des Arts

8 novembre

Déchèterie mobile
SICTOM Nord Allier

11 novembre

Exposition
Soupe du comité
Org. Comité des Fêtes

18 novembre

Dîner dansant
Org. Comité des Fêtes

19 novembre

Ciné Dimanche
Org. Villages Vivants

2 et 3 décembre

Marché de l'Avent
Org. Villages Vivants

7 décembre

Spectacle
« Duo Solo »
MARPA

9 et 10 décembre

Marché de Noël MARPA
14h30 - 17h

Bibliothèque

29 septembre
20 octobre
10 novembre
1^{er} et 22 décembre

8 octobre - Concert du quatuor des volcans

Le 8 octobre à 17h, Villages Vivants invite à l'église le magnifique "Quatuor des Volcans" pour un concert classique piano, violon, alto, violoncelle.

Entrée de 5 à 10€,
gratuit moins de 12 ans.

Renseignements : 06 72 80 06 47



Villages Vivants

11 novembre : bol de soupe

Le Comité des Fêtes proposera sa traditionnelle soupe lors de la fête patronale du village le 11 novembre.
(sous réserve de la présence des forains)



18 novembre : dîner dansant



Dîner dansant du Comité des Fêtes, sur réservation, avec l'ensemble

« Gil Orchestra »

Buffet chaud traiteur - Kir & café

sur réservation

Tél : 06 79 55 35 22 ou 04 70 47 39 87

Inscriptions avant le 12 Novembre



Villages Vivants

2 et 3 décembre Marché de l'Avent

Organisé par Villages Vivants, le Marché de l'Avent sera de retour pour la 3^{ème} fois au Puits des Arts le week-end des 2 et 3 décembre.

Pour tout renseignement ou pour inscrire un stand,
contactez le 06 72 80 06 47



Retrouvez les informations concernant la vie locale sur le site web de la commune

www.noyantdallier.fr